



Communauté de Communes  
Pays Bigouden Sud

CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du JEUDI 12 FEVRIER 2009

*à PENMARC'H*

COMPTE-RENDU

Convoqué par lettre du 6 février 2009, le conseil de communauté s'est réuni à la salle polyvalente de PENMARC'H, le **jeudi 12 février 2009** à 18 h 30.

Madame LAZARD, Maire de PENMARC'H, souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires pour cette séance consacrée en grande partie aux orientations budgétaires. Elle fait part de son inquiétude, partagée par de nombreux élus, quant à la suppression prochaine de la taxe professionnelle annoncée par Monsieur le Président de la République, cette taxe représentant une part importante des recettes des collectivités locales.

Monsieur STANZEL, Président, remercie Madame le Maire, rappelle l'ordre du jour de la séance et fait procéder à l'appel des présents.

Sont présents :

COMBRIT	MM. DUPRE, GAONAC'H, LASCHKAR.
GUILVINEC	MM. BRUNOT, ROPITAUX, Mme TANGUY, M. TANNEAU
ILE TUDY	MM. GLOAGUEN & NIRPOT
LOCTUDY	Mme BUANNIC, MM. LAOUENAN, LE DREAU & PIETE.
PENMARC'H	Mme LAZARD, MM. LE NY, OLIVIER, PEOC'H, Mme QUEFFELEC, M. STANZEL.
PLOBANNALEC-LESCONIL	Mme AYMER, MM. LE COQ & LUCAS.
PLOMEUR	Mmes GOUZIEN, LAURENT, M. SOURON.
PONT-L'ABBE	M. BINET, Mme BLANCHET, MM. CANEVET, COUIC, Mmes LE BERRE Gaëlle, MELL & M. PAUBERT.
SAINT-JEAN-TROLIMON	MM. AUGÉ & CARIOU.
TREFFIAGAT	Mme BOURHIS, M. CREPIN, Mme LE BERRE Marie-Hélène.
TREGUENNEC	MM. BOUCHER & FLAGEUL
TREMEOC	MM. KERDRANVAT & I'HELGOUARC'H.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. MEHU (LOCTUDY) à M. LE DREAU ; M. ANDRO (PENMARC'H) à M. LE NY ; M. TIRILLY (PLOBANNALEC-LESCONIL) à M. LUCAS .

Absent excusé suppléé : M. CHEVRIER (TREFFIAGAT) par Mme LE BERRE Marie-Hélène.

Absents excusés : MM. LE BERRE Nicolas (COMBRIT) et LE FLOCH (PONT-L'ABBE)

Assistent également à la réunion :

- des conseillers communautaires suppléants : MM. LE BALC'H (GUILVINEC), JOUSSEAUME (ILE TUDY), GARREC (PLOMEUR), LE COSSEC (SAINT JEAN TROLIMON), LE TIRANT (TREGUENNEC) et LE CORRE (TREMEOC) ;
- Mme FEAT, DGS, M. LOC'H, attaché et Mme LAURENT, rédactrice à la CCPBS.
- Les représentants de la presse locale.

Le Président propose la candidature de Monsieur LE NY aux fonctions de **secrétaire de séance**.  
Accord unanime du conseil.

**ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES USAGERS DU SERVICE PUBLIC.**

Le Président donne connaissance de la composition de cette commission, arrêtée par le conseil de communauté le 18 décembre dernier. Il est prévu que le conseil de communauté y désigne 7 élus communautaires. M. STANZEL rappelle que la CCPBS regroupant moins de 50.000 habitants n'a aucune obligation de créer cette commission. L'existence de cette commission est l'expression de la volonté d'ouverture aux associations, aux usagers...

Comme pour les autres commissions communautaires, le Président propose une représentation proportionnelle établie suivant le quotient électoral, ce qui donne 4 élus pour le groupe majoritaire et 3 pour la minorité.

M. STANZEL cite les candidatures pour le groupe majoritaire : MM. Adrien BINET, Daniel GLOAGUEN, Pierre LE COSSEC et Corentin PEOC'H. Pour la minorité, M. PIETE propose les candidatures de MM. André KERDRANVAT, Jean-Jérôme LE COQ et Denis SOURON.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur ces candidatures. Il y a 44 votants et 44 bulletins sont trouvés dans l'urne.

Suffrages exprimés : 44

Ont obtenu :

Monsieur Adrien BINET .....	44 voix,
Monsieur Daniel GLOAGUEN .....	44 voix,
Monsieur André KERDRANVAT .....	44 voix,
Monsieur Jean-Jérôme LE COQ .....	44 voix,
Monsieur Pierre LE COSSEC .....	44 voix,
Monsieur Corentin PEOC'H .....	44 voix,
Monsieur Denis SOURON .....	44 voix.

En conséquence siégeront à la commission MM. BINET, GLOAGUEN, KERDRANVAT, LE COQ, LE COSSEC, PEOC'H & SOURON.

M. STANZEL indique que quelques personnes se sont portées candidates, soit à titre personnel, soit à titre de représentant d'une association. La collectivité attend d'autres candidatures.

**ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À LA COMMISSION ACCESSIBILITÉ HANDICAP.**

Le Président rappelle la composition de cette commission et invite les candidats à se manifester. Le conseil devant désigner 5 représentants, M. STANZEL propose de réserver 3 postes à la majorité et 2 à la minorité.

Pour le groupe majoritaire, les candidats sont MM. Jean-Claude DUPRE, André PAUBERT et Mme Martine QUEFFELEC ; pour le groupe minoritaire, les candidats sont Mme Marie-Thérèse GOUZIEN et M. Jean-Jérôme LE COQ.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur ces candidatures. Il y a 44 votants et 44 bulletins sont trouvés dans l'urne.

Suffrages exprimés : 44

Ont obtenu :

Monsieur Jean Claude DUPRE .....	44 voix,
Madame Marie Thérèse GOUZIEN .....	44 voix,
Monsieur Jean-Jérôme LE COQ .....	44 voix,
Monsieur André PAUBERT .....	44 voix,
Madame Martine QUEFFELEC .....	44 voix.

En conséquence, siégeront à la commission M. DUPRE, Mme GOUZIEN, MM. LE COQ, PAUBERT et Mme QUEFFELEC.

Le Président indique que des candidatures individuelles lui sont parvenues ainsi que celle de l'Association des Paralysés de France.

**ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU COMITÉ SYNDICAL DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX.**

Monsieur le Président rappelle que les statuts du S.A.G.E. prévoient que la communauté de communes du Pays Bigouden Sud compte 8 représentants titulaires & 2 suppléants au comité syndical du S.A.G.E. La communauté qui représente 55% du volume d'eau produit sur le territoire doit avoir une représentation à la mesure de cette importance.

Rappelant que, ne s'agissant pas d'une commission communautaire, la CCPBS n'a pas obligation d'élire ses représentants en fonction de la proportionnelle, M. STANZEL propose 6 postes pour la majorité et 2 pour la minorité. Il déclare que se portent candidats : MM. CARIOU, CHEVRIER, COUIC, L'HELGOUARC'H, OLIVIER & STANZEL pour un poste de titulaire et de M. CANEVET pour un poste de suppléant.

M. PIETE répond que le groupe minoritaire était *plein d'espoir sur une proportionnelle qui lui semblait aller de soi*. Il rappelle au Président sa volonté de *tenir compte de toutes les communes* avant de prendre acte de ce choix et de proposer les noms de MM. BRUNOT & PIETE en qualité de titulaires et de Mme AYMER comme suppléante.

---

Concernant cette représentation des communes, M. STANZEL explique que la commission locale de l'eau du SAGE comptera 10 représentants des communes ; il lui semble important de privilégier les communes qui ne sont pas au comité syndical, sans oublier PLONEOUR-LANVERN & CONFORT-MEILARS qui n'appartiennent à aucun syndicat de production.

Nombre de votants : 44

Blancs ou nuls 0

Suffrages exprimés 44

Ont obtenu :

Monsieur Pierre BRUNOT 44 voix

Monsieur Jean-René CARIOU 44 voix

Monsieur David CHEVRIER 44 voix

Monsieur Daniel COUIC 44 voix

Monsieur Jean L'HELGOUARC'H 44 voix

Monsieur Jacques OLIVIER 44 voix

Monsieur Joël PIETE 44 voix

Monsieur Jean-Paul STANZEL 44 voix

Et pour les postes de suppléants :

Madame Colette AYMER 44 voix

Monsieur Yves CANEVET 44 voix

En conséquence, MM. BRUNOT, CARIOU, CHEVRIER, COUIC, L'HELGOUARC'H, OLIVIER, PIETE et STANZEL siégeront comme titulaires au comité du SAGE. Mme AYMER et M. CANEVET sont élus suppléants.

#### **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE.**

M. STANZEL rappelle que plusieurs communes ont déjà eu ce débat que la CCPBS doit tenir à son tour. Nous sommes, rappelle-t-il *dans la philosophie des choses, rien n'est figé, tout est amendable. Le but est d'échanger entre nous* sur les grandes orientations de notre budget avant qu'il ne soit soumis au vote de l'assemblée dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine de mars. Le conseil sera appelé à adopter ce même jour le compte administratif 2008.

*Avant d'aborder le débat, je voudrais rappeler quelques éléments - qui pourront être complétés par tous – qui nous ont guidé dans la préparation de ce débat.*

Quelques éléments généraux négatifs d'abord.

1. Nous sommes et cela n'a échappé à personne, dans un contexte de crise économique qui a des conséquences lourdes sur l'emploi, sur le pouvoir d'achat des ménages, sur les entreprises et sur leur capacité à investir et je ne parle pas de l'ensemble de la filière pêche et ses spécificités. L'investissement privé ... peine.

L'investissement public ...résiste et est sollicité. Il constitue un véritable levier pour l'emploi dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Nos investissements communautaires y contribuent largement.

Quelques chiffres :

Usine de Bringall : 11.8 M €      47 % subvention

53 % abonnés

1ère tranche Lézinadou : 3.3 M € avec Maîtrise d'œuvre

2. Nous avons des interrogations et des craintes sur nos ressources financières à venir, sur l'autonomie de nos recettes fiscales, notamment au travers de ce qui est dit sur la future suppression de la TP.

La lutte pour l'emploi est fondamentale, faire en sorte que les entreprises puissent investir est nécessaire mais je ne pense pas que le meilleur moyen pour cela est de supprimer les ressources des collectivités.

- les priver de ressources, c'est ralentir l'investissement
- la liberté des collectivités passe par leur autonomie et leur capacité à gérer l'impôt local
- compenser, c'est affaiblir, c'est exercer une tutelle
- trouver une autre alternative de recette ? laquelle ? Qui va payer, les ménages ? ils sont déjà très sollicités.

Eléments négatifs encore

3. Nous sommes dans un contexte où les dotations de l'état baissent ou stagnent, ce qui conforte l'idée que la compensation d'état n'est pas la solution

4. Où l'immobilier et la construction neuve ralentissent et freinent indirectement nos recettes

5. Des contraintes environnementales ou réglementaires nécessaires mais qui vont coûter cher, notamment en matière de déchets.

**Des éléments positifs cependant**

Nos atouts :

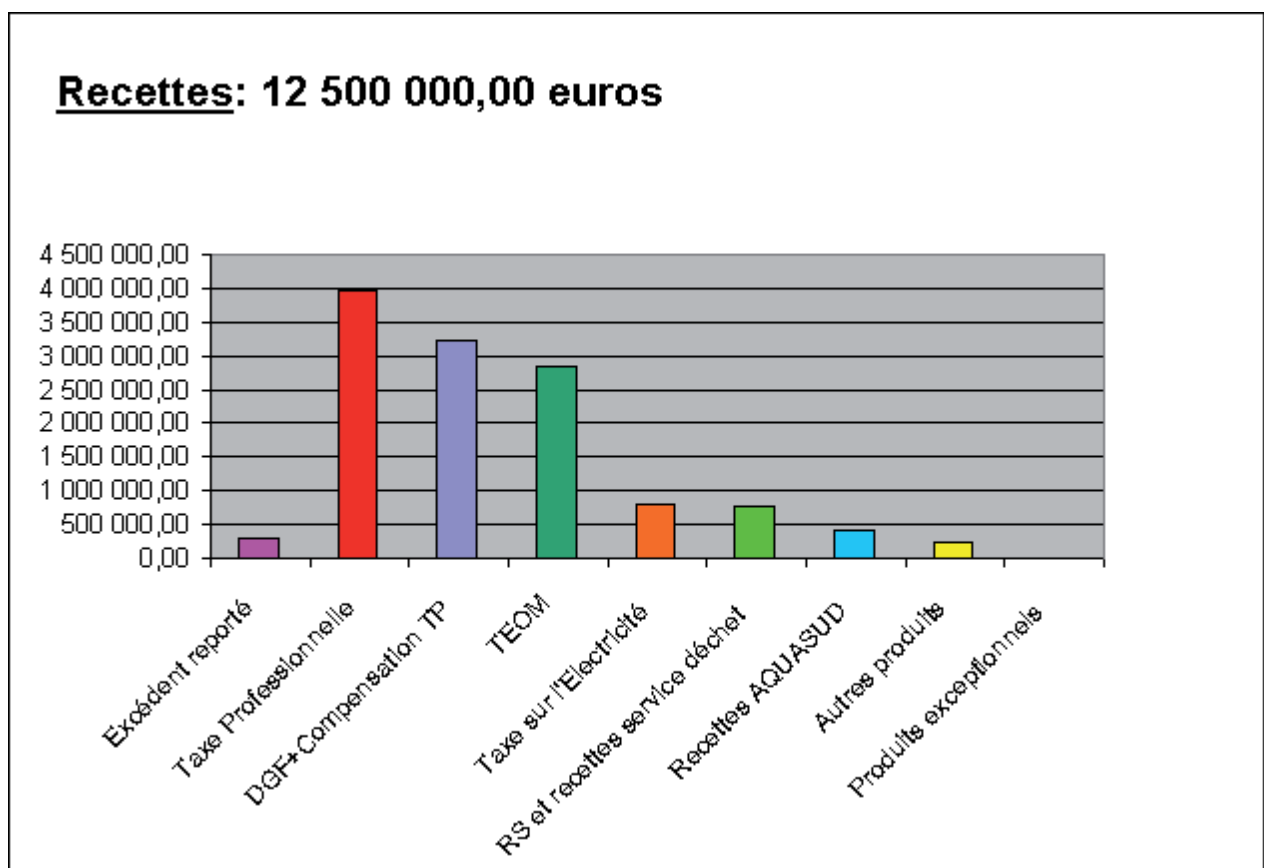
- Un environnement de qualité, une filière pêche qui ne baisse pas les bras avec le soutien des pouvoirs publics notamment les maires et le conseil général, un tissu artisanal et commercial dynamique, une population qui a augmenté entre 2 recensements
- Un endettement limité
- Des efforts constants de gestion
- Un prix de pétrole qui a baissé et des taux d'intérêts qui amorcent une décrue.

### Des enjeux sur ce budget 2009

Maîtriser notre budget déchets et programmer nos investissements de façon mesurée et inscrire ceux-ci dans une programmation

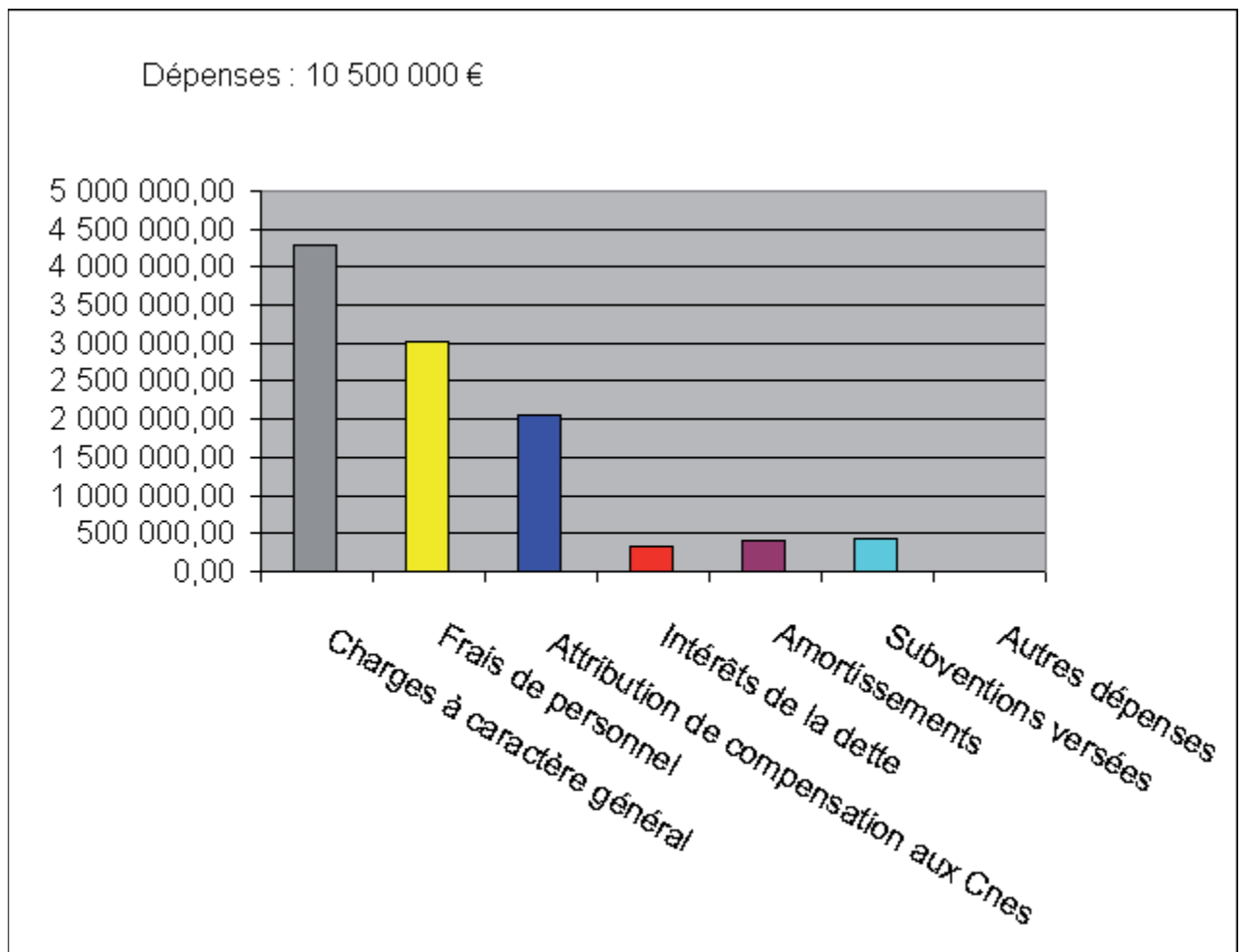
1. Poursuivre nos travaux sur nos réseaux eau potable et électrique
2. Dynamiser notre action éco. Nous allons rendre opérationnel la zone de Toul Car Bras cette année, et aller très vite sur Kerbénoën
3. Réfléchir sur d'autres formes d'action en matière éco, pépinières, atelier relais, numérique
4. Poursuivre notre réflexion sur l'évolution de nos compétences, soit par un transfert, soit par collaboration entre commune – petite enfance, environnement, logement
5. Préparer un contrat de territoire avec le conseil général

Après ces propos, le Président présente sous forme de graphiques, la répartition des dépenses et recettes de fonctionnement :



M. STANZEL indique qu'avec un taux maintenu à 16.18%, la CCPBS espère encaisser 4 M€ de taxe professionnelle, dont *nous reversons la moitié aux communes* par le biais de l'attribution de compensation. C'est la principale recette de notre budget.

Viennent ensuite les dotations de l'Etat et la compensation de la taxe professionnelle pour un peu plus de 3 M€, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui, avec une augmentation de 7%, produira une recette de près de 3 M€, la taxe locale sur l'électricité réinjectée dans les travaux sur réseaux, la redevance spéciale déchets non ménagers (qui augmentera aussi de 7%) et les autres recettes affectées au service déchets avec des recettes liées à la collecte sélective qui devraient baisser cette année et le produit des entrées à la piscine AquaSud évaluées à 420.000 €. Le Président souligne que *c'est un outil qui fonctionne bien mais qui est déficitaire par nature (...)* Il nous faut donc rester prudents.



Le Président fait remarquer la part importante des charges à caractère général, suivie par les frais de personnel pour un montant de l'ordre de 3 M€. Cette somme prend en compte les avancements d'échelon et de grade, le recrutement du chargé de communication – qui devrait rejoindre la collectivité en avril – et répond à la demande de revalorisation indiciaire formulée par les agents, notamment pour la catégorie C pour laquelle *nous avons voulu faire un effort*. M. STANZEL note que l'endettement de la CCPBS est raisonnable et maîtrisé... Tout ceci permet à la communauté de communes de dégager un autofinancement pour alimenter les projets inscrits à la section d'investissement.

Le Président n'a pas souhaité reprendre in extenso le rapport préparatoire que chacun a pu lire avant le conseil. Il propose à présent au conseil de débattre de ces orientations.

Il aborde ensuite la section d'investissement et donne des précisions sur les projets engagés qui devront être poursuivis et sur les projets nouveaux.

*On fera une déchetterie à PONT-L'ABBE ce qui nous amènera à des aménagements sur les autres sites. Il faudra voir comment on organise le réseau pour ne pénaliser personne, peut-être en jouant sur les créneaux horaires.* Monsieur CREPIN souligne que le fonctionnement d'une déchetterie coûte 200.000 €/an et qu'il faudra être attentif au coût global.

Parmi les investissements, figure également l'acquisition de bacs ou colonnes pour le service de collecte des déchets. Le Président rappelle que l'étude d'optimisation de la filière déchets arrive à son terme et que parmi les recommandations citées, on trouve l'installation de conteneurs semi-enterrés dans certains secteurs, urbains notamment.

La mise aux normes de l'usine de compostage des ordures ménagères de Lezinadou constitue un investissement important avec un montant de 3.5 M€ sur la tranche 1 et un montant annoncé de 7M€ sur la tranche 2 qui nous paraît *inabordable*. *Nous attendons les explications du cabinet BOURGOIS, maître d'œuvre.*

Des crédits étant reportés pour la construction du stade d'athlétisme du Pays Bigouden, M. COUIC précise que *nous allons tout faire au niveau de la commune* pour mettre à disposition le terrain nécessaire ; *il en manque encore un petit bout.*

Le Maire de PONT-L'ABBE n'a pas de commentaire à faire sur les différents investissements ; il observe cependant que *l'on est très déséquilibrés dans la structure financière de la Communauté de Communes*. Il constate qu'à l'heure où l'on parle beaucoup de développement durable, le service des déchets représente la moitié de notre budget.

Le vice Président en charge du développement économique fait constater que notre taxe professionnelle est *relativement faible par rapport aux collectivités voisines, nous avons peu de marge de manœuvre*. Cependant, cette taxe alimente en grande partie le budget déchets. *Quelque part, on est un SIVOM.*

*Je ne veux pas faire de critiques mais je crois que nous devons nous poser la question de savoir ce qu'on veut faire de la communauté de communes pour éviter le risque de se priver de possibilités de développement. 2009 doit être une année de réflexion sur évolutions structurelles du budget et de la communauté. C'est notre responsabilité de dire vers où nous voulons aller.*

M. STANZEL insiste lui aussi sur le dynamisme nécessaire de la communauté de communes ; nous devons *affirmer notre volonté de travailler ensemble et d'aller vers d'autres domaines.*

Monsieur PIETE regrette qu'une présentation rétrospective du budget de la collectivité n'ait pas précédé le débat d'orientation budgétaire.

Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le Maire de LOCTUDY *partage les préoccupations* de son collègue de PONT-L'ABBE. Ce ne sont pas des augmentations successives de 7% qui permettront de rééquilibrer. *Je me réjouis d'une prise de conscience de certains élus qui autrefois ont voté contre son augmentation.*

Monsieur PIETE est favorable au maintien de l'emploi mais *on constate qu'il est proposé une augmentation du régime indemnitaire ; on va donner plus à des agents qui sont déjà pas mal dotés, en tous cas plus que dans nos communes. J'aurais préféré que cet argent aille aux investissements.*

Monsieur STANZEL exprime son désaccord : *nos agents sont une ressource pour la collectivité et leur motivation une richesse ; je préfère avoir des agents qui vont contents au travail.* Monsieur CREPIN explique qu'un sérieux travail a été engagé sur le régime indemnitaire qu'il est important de remettre à plat et auquel il faut redonner de la cohérence. On propose une augmentation *mais avec un gel sur 3 ans et des contreparties* notamment l'amélioration de la productivité sur les tournées de collecte.

Monsieur OLIVIER tient à *remercier Jean-Marc CREPIN de l'action menée auprès du personnel.*

Le Président ajoute que l'on *apportera les éléments sur l'exercice 2008 dès qu'ils seront finalisés. Pour l'instant, nous n'avons pas encore le compte de gestion.*

Monsieur STANZEL aborde ensuite le budget annexe de l'eau ; *on est dans le classique et les gros travaux sont derrière nous.* Monsieur PIETE, vice Président délégué, en assure la présentation. Il rappelle que la collectivité devra *rembourser les dettes avec des recettes qui stagnent comme consommation des ménages.* Le vice Président encourage une fois de plus les habitants à *consommer l'eau du robinet. On a reçu il y a 2 jours le rapport annuel de la DDASS concernant la surveillance de l'eau distribuée*<sup>1</sup>.

Les recettes permettent de dégager de l'autofinancement pour travaux et notamment le dossier important de la rénovation des réseaux.

Monsieur PIETE ajoute qu'on *attend avec impatience la signature de l'arrêté préfectoral* instituant les périmètres de protection *pour présenter la facture à l'agence de l'eau* et solder l'opération de restructuration de l'usine de Bringall. Le Maire de LOCTUDY signale que le commissaire enquêteur a notifié au préfet un avis favorable.

---

<sup>1</sup> Document en annexe

Le budget solidarité-eau est quant à lui maintenu à son niveau précédent.

Le Président indique que le budget principal comprend un certain nombre de dépenses liées au développement économique mais que les créations/aménagements de zones communautaires d'activités font, chacune, l'objet d'un budget annexe. Ces zones sont *un moyen d'actions mais il y en a d'autres qu'il nous faudra imaginer...*

Monsieur STANZEL passe en revue chacune des zones communautaires :

- A HENT CROAS on attend le jugement qui, selon le maire de LOCTUDY, devrait intervenir avant l'été.
- A PORIGUENOR, un lot a été racheté par la communauté de communes, il est à remettre sur le marché
- Au SEQUER NEVEZ, la modification du PLU de PONT-L'ABBE va permettre l'aménagement de m<sup>2</sup> en bordure de la rocade, ce qui se traduira par des travaux complémentaires.
- A TOUL CAR BRAS, l'arrêté d'autorisation de lotir est obtenu et le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagement va être préparé. L'objectif est de démarrer dès que possible.
- A KERBENOEN, le projet est de compléter notre offre sur un autre secteur avec la volonté de faire en sorte que cela parte vite.

Aucune autre observation n'étant enregistrée, le Président clôt le débat sur les orientations budgétaires 2009 avant d'aborder le dernier point inscrit à l'ordre du jour du conseil.

#### REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE MISSION DES ÉLUS.

A l'unanimité, le conseil exprime son accord pour un remboursement sur la base des frais réels sur production de justificatifs.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 h 50.

A PONT-L'ABBE, le 16 février 2009.

Le secrétaire,

Le Président,

Georges LE NY

Jean-Paul STANZEL



**Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

**COURRIER REÇU LE**

- 9 FEV. 2009

**PAYS BIGOUDEN SUD**

MONSIEUR LE PRESIDENT  
CCPBS  
17 ROUTE DE QUIMPER CS 51008

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES  
DEPARTEMENT SANTE-ENVIRONNEMENT

Type	Code	Nom
Prélèvement	00099477	
Unité de gestion	0156	CCPBS.
Installation	CAP 000276	BRINGALL
Point de surveillance	P 0000000291	PRISE D'EAU BRINGALL.
Localisation exacte		
Commune		PONT-L'ABBE

Prélevé le : mercredi 21 janvier 2009  
par : ANTOINE CALVEZ DDASS 29S  
Type visite : RS

EAU BRUTE

**Mesures de terrain**

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>					
Température de l'eau	6,1 °C		25,00		22,00
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
pH	6,7 unitépH			5,50	9,00

**Analyse laboratoire**

Effectuée par : IDHESA Bretagne Océane - Site de QUIMPER  
Type : RSA Code SISE : 00106348 Référence laboratoire : 090121001875012

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>					
Coloration	45 mg/L Pt				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	3,3 NFU				
<b>COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS</b>					
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<1 µg/l				
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	<2 µg/l				
Trichloroéthylène	<1 µg/l				
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>					
Agents de surface (bleu méth.) mg/L	<0,05 mg/L		0,50		0,50
Hydrocarbures dissous ou émulsionés	<0,01 mg/L		1,00		0,50
Phénols (indice phénol C6H5OH) mg/L	<0,010 mg/L		0,10		0,01
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
Carbonates	0,0 mg/LCO3				
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4 qualit.				
Hydrogénocarbonates	19,9 mg/L				
pH	7,32 unitépH			5,50	9,00
pH d'équilibre à la t° échantillon	9,42 unitépH				
Titre alcalimétrique complet	1,6 °F				
<b>FER ET MANGANESE</b>					
Fer dissous	118 µg/l				1000,00
Manganèse total	24 µg/l				1000,00
<b>HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU</b>					
Benzo(a)pyrène *	<0,01 µg/l				
Benzo(b)fluoranthène	<0,01 µg/l				
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,01 µg/l				
Benzo(k)fluoranthène	<0,01 µg/l				
Fluoranthène *	<0,01 µg/l				
Hydrocarb.polycycl.arom.(6subst.*)	<0,06 µg/l		1,00		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,01 µg/l				
<b>MINERALISATION</b>					
Calcium	11 mg/L				
Chlorures	37 mg/L		200,00		200,00
Conductivité à 25°C	258 µS/cm				1100,00
Magnésium	6,7 mg/L				
Silicates (en mg/L de SiO2)	15,3 mg/L				
Sodium	22,5 mg/L		200,00		

Sulfates	15 mg/L		250,00		150,00
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>					
Aluminium total µg/l	123 µg/l				
Antimoine	<5 µg/l				
Arsenic	<5 µg/l		100,00		50,00
Baryum	0,016 mg/L		1,00		
Bore mg/L	<0,025 mg/L				1,00
Cadmium	<1 µg/l		5,00		1,00
Chrome total	<5 µg/l		50,00		
Cuivre	<0,01 mg/L				1,00
Cyanures totaux	<10 µg/l CN		50,00		
Fluorures mg/L	<0,2 mg/L				1,70
Mercuré	<0,1 µg/l		1,00		0,50
Nickel	<5 µg/l				
Plomb	<5 µg/l		50,00		
Sélénium	<5 µg/l		10,00		
Zinc	<0,01 mg/L		5,00		1,00
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>					
Carbone organique total	3,8 mg/L C		10,00		
Matières en suspension	6,4 mg/L				
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L		4,00		2,00
Azote Kjeldhal (en N)	<1 mg/L				3,00
Nitrates (en NO3)	34 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	0,02 mg/L				
Phosphore total (en P2O5)	<0,11 mg/L				0,70
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>					
Entérocoques /100ml-MS	38 n/100mL		10000		
Escherichia coli /100ml -MF	78 n/100mL		20000		
Effectuée par : IDHESA Bretagne Océane - Site de QUIMPER					
Type : PESU8 Code SISE : 00106349 Référence laboratoire : 09012100187501					
	<b>Résultats</b>	<b>Limites de qualité</b>		<b>Références de qualité</b>	
		<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>
<b>METABOLITES DES TRIAZINES</b>					
Atrazine-2-hydroxy	<0,02 µg/l		2,00		
Atrazine-déisopropyl	<0,02 µg/l		2,00		
Atrazine déséthyl	0,03 µg/l		2,00		
<b>PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...</b>					
Acétochlore	<0,02 µg/l		2,00		
Alachlore	<0,02 µg/l		2,00		
Diméthénamide	<0,02 µg/l		2,00		
Métazachlore	<0,02 µg/l		2,00		
Métolachlore	<0,02 µg/l		2,00		
Propachlore	<0,02 µg/l		2,00		
<b>PESTICIDES ARYLOXYACIDES</b>					
2,4-D	<0,05 µg/l		2,00		
2,4-MCPA	<0,05 µg/l		2,00		
Dichlorprop	<0,02 µg/l		2,00		
Mécoprop	<0,02 µg/l		2,00		
Triclopyr	<0,05 µg/l		2,00		
<b>PESTICIDES CARBAMATES</b>					
Carbofuran	<0,02 µg/l		2,00		
<b>PESTICIDES DIVERS</b>					
AMPA	<0,05 µg/l		2,00		
Bentazone	<0,05 µg/l		2,00		
Cyprodinil	<0,02 µg/l		2,00		
Diffufénicanil	<0,02 µg/l		2,00		
Fluroxypir (1-méthylheptil ester)	<0,05 µg/l		2,00		
Glufosinate-ammonium	<0,1 µg/l		2,00		
Glyphosate	<0,05 µg/l		2,00		
Oxadixyl	<0,02 µg/l		2,00		
Pendiméthaline	<0,02 µg/l		2,00		
Trifluraline	<0,02 µg/l		2,00		
<b>PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS</b>					
Dicamba	<0,05 µg/l		2,00		
Imazaméthabenz	<0,05 µg/l		2,00		

**PESTICIDES ORGANOCHLORES**

Dimétachlore	<0,02 µg/l	2,00
Oxadiazon	<0,02 µg/l	2,00

**PESTICIDES SULFONYLUREES**

Flazasulfuron	<0,02 µg/l	2,00
Nicosulfuron	<0,05 µg/l	2,00

**PESTICIDES TRIAZINES**

Atrazine	<0,02 µg/l	2,00
Simazine	<0,02 µg/l	2,00
Terbuthylazin	<0,02 µg/l	2,00
Terbutryne	<0,02 µg/l	2,00

**PESTICIDES TRIAZOLES**

Aminotriazole	<0,05 µg/l	2,00
Propiconazole	<0,02 µg/l	2,00
Tébuconazole	<0,02 µg/l	2,00

**PESTICIDES TRICETONES**

Mésotrione	<0,05 µg/l	2,00
Sulcotrione	<0,05 µg/l	2,00

**PESTICIDES UREES SUBSTITUEES**

Chlortoluron	<0,02 µg/l	2,00
Diuron	<0,02 µg/l	2,00
Isoproturon	<0,02 µg/l	2,00
Linuron	<0,02 µg/l	2,00
Néburon	<0,02 µg/l	2,00

**Conclusion sanitaire**

Eau brute utilisée pour la production d'eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur

